

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE
SEANCE DU 06 JUILLET 2020**

2020/4

L'an deux mil vingt, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Nombre	11
Présents	08
Représentées	02
Votants	10
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Présents : VELGHE Jacques, VOISIN Michel, BOUTET Didier, DECOUX Jonathan, MAROTEAU Stéphanie, JOUBERT Jérôme, GALTIER Joël, FRITSCHÉ Luc.

Excusées : BERTHOU Florence, GARNIER Karin, MANGERET Delphine

Date de convocation : 1^{er} Juillet 2020

Secrétaire de séance : Stéphanie MAROTEAU

Madame Florence BERTHOU donne pouvoir à Monsieur Didier BOUTET.
Madame Karin GARNIER donne pouvoir à Madame Stéphanie MAROTEAU.

Délibération n°29-2020/4

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif principal pour l'année 2020, équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement 138 582,78 euros
- Section d'investissement 43 003,65 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif principal pour l'année 2020.

Délibération n° 30-2020/4

OBJET : SUBVENTIONS 2020

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 500 euros, répartie de la manière suivante aux différentes associations :

- Ligue contre le cancer 100 euros
- Téléthon 50 euros
- Les Restaurants du Cœur 120 euros
- A.T.C. 125 euros
- A.C.C.A. 85 euros
- Conciliateurs de justice 20 euros

Question diverses :

- **Point sur les travaux.**

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.